



DÉLIBÉRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

SÉANCE du 28 novembre 2023

**2nde convocation, suite à l'absence de quorum
pour la séance du 14 novembre 2023**

Quorum non requis

Date de la convocation : 17/11/2023

PRESENTS :

Virginie FAVERON, Présidente Déléguée, Patrick PICHOU, Conseiller Municipal membre de la Caisse des Écoles, Céline CHARLAS, Céline DA COSTA, Stéphane LATOUR, Parents d'élèves élus membres de la Caisse des Écoles

ABSENTS excusés :

Franck PEYROU, Inspecteur de l'Éducation Nationale, Sylvie CARRÈRE, Béatrice FABRE, Sylvain RULL, Conseillers Municipaux membres de la Caisse des Écoles, Laetitia BAQUE, Alexandra OLIVER, Parents d'élèves élus membres de la Caisse des Écoles

Budget Caisse des Ecoles : Admission en non-valeur

Madame Virginie FAVERON, Présidente Déléguée, expose qu'une liste de pièces irrécouvrables établies par le Service de Gestion Comptable de Tarbes et transmise par Monsieur le Comptable fait apparaître des créances irrécouvrables antérieures à l'exercice en cours (du fait de diverses poursuites restées infructueuses ou démarches demeurées vaines) qui se répartissent comme suit :

- Liste n°6107900211 pour un montant total de 119,60 €

Madame Virginie FAVERON propose aux membres de la Caisse des Ecoles d'accepter l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 119,60 €

Après en avoir délibéré, la Caisse des Ecoles décide à l'unanimité :

- **D'accepter l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 119,60 € ;**
- **D'imputer cette somme en dépense de fonctionnement au compte 6541.**

P.C.C.

Aureilhan le 28/11/2023

La Présidente Déléguée


Virginie FAVERON.

